



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Date d'affichage : 11.12.2020

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 22

votants 23

L'an deux mille vingt à vingt heure trente, le dix sept décembre

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bazouges sur le Loir (lieu exceptionnel lié au COVID-19) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaël de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Michel LANDELLE, Nicole LEBOUCHER, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Céline PITET, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

Était absent excusé : Philippe GOUIN

- Philippe GOUIN donne pouvoir à Gwénaël de Sagazan
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020
- Nomination d'un secrétaire de séance : Isabelle GILLET



- Présentation de Sylvie Jeune, assistante comptable à mi-temps, arrivée le 1^{er} décembre 2020,
- Présentation par Nicolas Jariais de la CCPF de la modification des points d'apport volontaire à Cré sur Loir

Aujourd'hui il y a 3 points d'apport volontaire à Cré : 1 près de l'atelier municipal, 1 près des Aigrettes et 1 rue des Carrières. Celui des Aigrettes pose problème au voisinage qui récupère les papiers qui s'envolent à chaque passage du camion.

Nicolas Jariais propose de déplacer ce point rue des Marais à l'entrée du bourg ou rue du châtelier.

Noël Perpoil demande plutôt d'augmenter la capacité de l'apport volontaire situé près des ateliers municipaux : pas de gêne de voisinage et celui-ci fonctionne bien.

Nicolas Jariais répond qu'il faut respecter les règles CITEO (entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers) et que s'il y a une suppression de point d'apport volontaire, la CCPF perd des fonds.

Dominique Cosnard est contre l'installation d'un point rue du Châtelier car il y a maintenant la voie douce et les camions ne pourront pas rouler dessus. De plus esthétiquement, le long de la voie douce, ce n'est pas concevable.

Céline Pitet trouve également dommage d'installer des conteneurs à l'entrée du Marais, c'est l'ouverture touristique de la commune.

Nicolas Jariais précise qu'un aménagement paysagé serait indispensable et travaillé en lien avec Arnaud Lalande gestionnaire du Marais.

Hervé Bois demande si le taux de remplissage des Aigrettes est important.

Nicolas Jariais répond que oui, c'est pourquoi il serait intéressant de ne pas le supprimer mais le déplacer route du Marais.

Véronique Hervé demande s'il est envisageable de mettre des conteneurs semi-enterrés.

Nicolas Jariais dit que ce n'est pas viable financièrement pour la collectivité et que sur le territoire de la CCPF ce n'est pas mis en place. Le coût d'un conteneur semi-enterré est environ 7000 €.

Hervé Bois demande si on peut prévoir une période de test au Marais.

Nicolas Jariais répond que oui si ce n'est pas trop coûteux.

Gwénaél de Sagazan demande donc de déplacer le point d'apport volontaire des Aigrettes route des Marais pour une période de test.

Nicolas Jariais confirme cette possibilité avec un bilan avant l'été 2021 et en maintenant le point d'apport volontaire des Carrières et en augmentant le nombre de passage du camion au point d'apport près des ateliers municipaux.

➤ **PROPOSITION ACHAT DU LOTISSEMENT CHAMP DE L'UNION**

Monsieur Haudebourg, SARL SHE a déposé un permis d'aménager 072 025 19 Z0001 pour un lotissement au Champ de l'Union (E240) de 8 parcelles allant de 489 m² à 1002 m². Ce permis d'aménager a été accepté en date du 03/07/2019.

M. Haudebourg souhaite vendre ce terrain et ce projet à la commune.



Le projet :

Terrain + frais de notaire	23 459,00 €
Géomètre	11 136,00 €
Architecte	840,00 €
Enedis, enfouissement ligne + transformateur	8 882,91 €
SOGECO	31 651,80 €
Durand TP – viabilisation, voirie...	126 000,00 €
TOTAL	201 969,71 €

Surface de m² à vendre : 5765. Ainsi pour réaliser une opération blanche le m² devra être vendu au minimum 35 € (201 775 €).

Monsieur Haudebourg a déjà payé 23 459 € de terrain, 840 € d'architecte et 9 408 € de géomètre soit 33 707 €.

Monsieur Haudebourg, SARL SHE propose de vendre son terrain et le projet à la commune pour 37 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition d'achat à 37 000 € du terrain du champ de l'Union,**
- **De reprendre si possible les devis mentionnés sur le tableau ci-dessous pour le compte de la commune,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Manuela Goupil demande si ce projet sera assujetti à TVA ?

Gwénaél de Sagazan répond qu'il n'y aura pas de TVA sur la vente des terrains mais précise que c'est une opération qui n'est pas sans un certain risque. Malgré tout, nous pensons que le prix attractif des terrains et la situation géographique de Bazouges attirera des familles. De plus les promoteurs privés n'investissent plus dans ce genre d'opération car ce n'est plus viable pour eux.

Jérôme Fauveau insiste sur le fait qu'on met un doigt dans l'engrenage et qu'effectivement on fera abstraction de toute promotion privée.

Gwénaél de Sagazan a bon espoir de réaliser une opération blanche à comparer à la Herse avec Sarthe Habitat qui coutera à la commune 240 000 € sur 6 ans.

➤ VENTE DU BATIMENT DE L'AGENCE POSTALE AU 3 RUE D'ANJOU

Pour mémoire, le 3 rue d'Anjou, bâtiment abritant notamment l'agence postale de Bazouges, est en vente depuis avril 2018. Ce bâtiment cadastré AD311 d'une surface de 105 m² avait été mis en vente 40-45 000 €.

Une offre d'achat a été reçue, il s'agit de Monsieur Denis BOURDIN et Madame Lucie MERCIER demeurant à Bazouges sur le Loir. Le montant de leur offre est à 28 000 € net vendeur

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de se positionner sur cette seule offre depuis 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



- **D'accepter la proposition d'achat à 28 000 € net vendeur du 3 rue d'Anjou,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **ATTRIBUTION DES LOTS PLOMBERIE ET CHAUFFAGE TRANSFERT AGENCE POSTALE**

Devis en étude technique

➤ **PROJET BATIMENT PETITE ENFANCE (MAISON ASSISTANTES MATERNELLES ET MINI-CRECHE), CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

La commune de Bazouges Cré sur Loir voit son nombre d'assistantes maternelles diminuer fortement. La commune a été sollicitée pour l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles et également pour la création d'une Mini-Crèche qui pourraient cohabiter dans un seul bâtiment. La commission enfance-jeunesse, qui instruit ce dossier, prioritaire depuis plus d'un an, a tout d'abord fait chiffrer le coût d'une rénovation de bâtiments existants. Le coût s'est révélé plus onéreux que de faire un bâtiment neuf.

Ainsi, pour avancer sur ces projets la commission enfance-jeunesse a sollicité des devis de maîtres d'œuvre et d'architecte pour la création de ce bâtiment.

Il s'avère que le projet soutenu par HB architecture est le plus économique (1500 €/m² contre 2000 €).

Il s'agirait :

- **d'un bâtiment commun de 240 m²**
- **situé à l'emplacement de l'ancien atelier de Bazouges, parking de l'école Gaston Chaissac.**
- **Estimatif des travaux : 365 000 € HT**
- **Forfait maîtrise d'œuvre : 26 000 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 2 abstentions et 21 voix pour :

- **de valider la maîtrise d'œuvre avec Aurélien Hubert, HB architecture pour un montant forfaitaire de 26 000 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Manuela Goupil rappelle le constat du manque d'assistantes maternelles sur la commune, rappelle qu'une réunion d'information publique a été organisée à Cré sur ce sujet avec le pôle petite enfance de la CCPF. La commune a également été sollicitée pour un projet de MAM et de mini-crèche. Des visites



de bâtiments et de terrains s'en sont suivies avec ces personnes sur les quartiers de Cré et de Bazouges. Il s'avère que ces professionnels préféreraient s'installer à Bazouges.

Des architectes et constructeurs ont travaillé sur le sujet et un architecte propose un bâtiment commun aux deux structures MAM et mini-crèche avec possibilité d'accueil de 22 enfants.

Christophe Besnard ne comprend pas pourquoi l'offre de garde ne serait que sur Bazouges et rien sur Cré, l'avenir de l'école de Cré pourrait être compromis.

Gwénaél de Sagazan répond qu'il est difficile d'aller contre l'avis des professionnels. Il n'y a pas de question pour l'avenir de l'école de Cré, il faut plutôt s'intéresser à la question du transport.

Noël Perpoil demande si des assistantes maternelles se manifestent pour installer une MAM à Cré sur Loir, pourra-t-on le faire aussi ?

Gwénaél de Sagazan répond qu'effectivement nous accueillons des professions libérales et que du coup toutes les propositions seront étudiées.

Céline Pitet demande s'il est possible de faire un bâtiment à Bazouges et un bâtiment à Cré ?

Manuela Goupil répond que cette idée a bien entendu été étudiée et que c'était l'idée de base mais c'est suite à la rencontre avec les professionnels que le projet est celui d'aujourd'hui.

Hervé Bois ne trouve pas ce projet idéal et se demande comment être certain que les professionnels accueilleront bien des enfants de la commune et qu'ils iront bien dans les écoles de la commune. Ce bâtiment est néanmoins intéressant sur le fait que si ça ne fonctionne pas il sera facilement réutilisable pour une autre activité.

Jérôme Fauveau demande d'évaluer le bénéfice et le risque. Il y a plus de bénéfice que de risque dans ce projet et on ne peut pas développer l'habitat et ne pas faire ce projet. Même si ce n'est pas idéal il est primordial d'y aller.

Manuela Goupil conclut sur le fait qu'en parallèle de cette construction il faut travailler sur la liaison entre les écoles.

Gwénaél de Sagazan ajoute qu'effectivement on prend un risque mais on peut le faire et pas d'autres solutions que d'offrir ce service.

➤ **AUTORISATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu : " En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ".

Compte tenu de ces dispositions, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote des Budgets Primitifs de 2021 :

BUDGET GENERAL

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2020 (BP+DM)	Montant autorisé, avant le vote du BP 2021 – 25%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	20 000 €	5 000,00 €
Chapitre 204	Subvention d'équipement	100 000 €	25 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	237 000 €	59 250,00 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours	335 000 €	83 750,00 €
	TOTAL	692 000 €	173 000,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2019 (BP+DM)	Montant autorisé, avant le vote du BP 2020 – 25%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	40 000,00 €	10 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours	-	-
	TOTAL	40 000,00 €	10 000,00 €

➤ TITRES NON RECOUVRES ET PRESCRITS

La trésorerie a adressé à la commune la liste des titres pour avis de sommes à payer restés impayés et dont les poursuites sont prescrites.

Il s'agit de titres datant de 2003 à 2011. Afin de régulariser les comptes de la commune la trésorerie demande à la commune de solder ces titres par des mandats « en charges exceptionnelles ».

Une délibération du conseil n'est pas obligatoire mais voici les montants concernés par budget :

- Budget Général : 1285,24 €
- Budget assainissement : 663,15 €
- Budget CCAS : 57,66 €
- **Soit un total de 2006,05 €**

➤ SUBVENTION A FAMILLES RURALES POUR L'ANNEE 2019

Subventions Familles Rurales pour le centre de loisirs et la garderie multi sites – Avances avant bilan financier de la CAF pour le fonctionnement de l'année 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bilans fournis par Familles Rurales et la CAF pour la garderie multi sites de 2019 et le centre de loisirs de 2019 n'ont pas été reçus par la collectivité cette année.

Ainsi il est proposé de verser une avance à Familles Rurales sur l'année 2020 et une régularisation sera effectuée après réception des bilans annuels de 2019.

Le montant de l'avance est proposé sur la base des sommes versées en 2019 pour le fonctionnement 2018, soit **8 575,68 €** pour le fonctionnement de l'ALSH et **5 281,60 €** pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

La commune a payé les charges de personnel sur 2019 (pour le service de garderie périscolaire) pour un montant de **21 039,04 €**, un titre sera émis à Familles Rurales de ce montant.

D'autre part, la commune continue de percevoir de la CAF les subventions pour Familles Rurales de la partie garderie multi-sites, le principe est de reverser ces subventions dès réception à Familles Rurales. Au budget primitif 9000 euros ont été budgétisés pour ce reversement de subvention. Or sur l'année 2020, la CAF a versé un acompte 2020 de 4268,22 € + toute l'année 2019 pour un montant de 8 536,43 € soit au total 12 804,65 €.

Il est donc nécessaire de prévoir une décision modificative comme suit :

		VOTE DU BP en Février 2020	Proposition de Décision Modificative
Recettes : CH74 – Dotations, subventions et participations	7488 – Autres attributions et participations	 9 000 €	 + 4 000 € soit 13 000 €
Dépenses : CH014 – Atténuations de produits	7489 – Reversement, restitution sur autres attributions de participations	9 000 €	+ 4 000 € soit 13 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider les versements à effectuer sous forme de subvention auprès de Familles rurales comme indiqué ci-dessus ainsi que la demande de versement des charges de personnel,**
- **De valider la décision modificative comme indiquée ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ en retraite d'Alain Portier au 1^{er} janvier 2021 (adjoint technique principal 2^e classe) et de l'arrivée de Anthony Touchet (Adjoint technique) à cette même date.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer le poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021,**
- **De supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à compter du 1^{er} janvier 2021,**
- **De valider le tableau des effectifs ci-dessous,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Ainsi le tableau des effectifs se trouve modifié comme suit :

Grade	Temps de Travail	Nombre de poste	Date d'effet
Adjoint Technique	35h	+1	01/01/2021
Adjoint technique principal 2^e classe	35h	-1	01/01/2021

➤ PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES

Le principe :

Si vous achetez un vélo à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide de l'État, appelée bonus vélo à assistance électrique.

Les conditions du bonus vélo à assistance électrique

Les conditions d'attribution de l'aide de l'État sont fixées par [l'article D251-2](#) du code de l'énergie.

Les bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être majeur
- être domicilié en France
- avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
- avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales.

Vous ne pouvez bénéficier du bonus pour l'achat d'un vélo électrique qu'**une seule fois**.

Le montant du bonus vélo à assistance électrique

Le montant de l'aide sera plafonné en fonction des critères suivants :

- le montant de l'aide d'État **complète** l'aide allouée par la collectivité territoriale, ces 2 aides sont cumulatives
- le montant de l'aide d'État ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale et ne peut dépasser 200 €.

Après débat, cette décision est reportée à un prochain conseil municipal.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

➤ SNEF BOUYGUES : PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE A CRE SUR LOIR

Depuis plusieurs années, le gouvernement a revu sa politique de renouvellement des fréquences 4G pour proposer aux opérateurs un « *new deal* ». Ce nouveau contrat octroie aux opérateurs des économies substantielles sur l'attribution des fréquences 4G, mais leur donne de nouvelles



obligations en échange. Parmi ces obligations, on retrouve la couverture en 4G des zones blanches trop longtemps laissés pour compte, car considérées comme peu, ou pas, rentable.

Cré sur Loir fait partie des zones blanches et c'est pourquoi la société SNEF Bouygues souhaite installer une antenne relais sur le quartier de Cré sur Loir.

Suite à un repérage, SNEF serait intéressée par la parcelle ZN 149 appartenant à la commune.

Les conditions :

- Emprise au sol de 60 m²,
- Hauteur de 36 mètres,
- Redevance annuelle de 1200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 abstentions et 15 voix contre :

- **De ne pas donner suite à cette demande d'installation d'antenne sur le terrain communal ZN 149.**



Informations et questions diverses :

- Convention accepté et signé avec le Département pour le Fonds de Relance : subvention de 38 466 €
- Salle des mariages : Noëlle Morand-Monteil présente le projet de rénovation de la salle des mariages avec une enveloppe d'environ 11-12000 €.
- Rythmes scolaires : 4 jours ou 4 jours et demi
- Projet de photovoltaïque, route de Crosnières : si le projet aboutit il faudra déclasser la zone agricole. Nicole Leboucher précise que la Chambre d'Agriculture y sera opposée au motif de spéculation financière.
- Séminaire samedi 9 janvier de 10h à 12h30 – salle des fêtes de Bazouges pour l'ensemble du Conseil Municipal.
- Point sur la fibre : des habitants rencontrent quelques problèmes pour l'installation de la fibre à Cré.
- Lotissement Grands Champs II : 2 actes définitifs signés et 2 promesses
- Véronique Hervé soulève la question des éclairages publics pendant le couvre-feu (éteindre les lumières à 20h au lieu de 23h). Dominique Cosnard se renseigne du coût du changement d'horaires et de sa rentabilité.

- Bilan des DIA :

ZB 201	00 ha 24 a 72 ca	LEVACHER/CHEVALIER	15 rue des Grands Champs - Cré-sur-Loir	LIVET/BENON	Maître BOUTET	146 000 €
AC 0037	00 ha 18 a 30 ca	EON	10 rue de la Jarrière - Bazouges sur le Loir	DICHET/AUNAY	Maître CHANTEUX	134 000 €
ZO 191	00 ha 31 a 70 ca	Cts FOUQUET	16 rue des Grands Champs - Cré-sur-Loir	BEURY/LEQUERTIER		
ZO 192	00 ha 08 a 55 ca		VC de la Mission			
ZO 193	00 ha 09 a 95 ca					
ZO 194	00 ha 13 a 30 ca					
AD 336	00 ha 00 a 35 ca	Cts ANDROVER	L'Enclos	TRIFFAULT/BALMONT	ANJOU MAINE NOTAIRE	115 000 €
AD 522	00 ha 21 a 47 ca		2 rue du 11 novembre			
ZA 205	00 ha 09 a 63 ca	ABRIVARD	La Bridolaie - Cré-sur-Loir	HÉRISSON	Maître BOUTET	20 000 €
B 0860	00 ha 06 a 00 ca	CHARTIER	Clos de Gouis	CHARTIER	Maître BOUTET	116 000 €

Tour de tables des commissions :

1. Aménagement et entretien de l'espace : chemins pédestres le 8 décembre

*Chemins pédestres : étude en cours sur l'installation d'une passerelle accrochée au Vieux Pont ; 2 chemins pédestres à remettre en circuit ; en 2021 un sentier le long du Loir du Pont de Bazouges à la rue du Châtelier devrait voir le jour.
Christophe Besnard fera le suivi des études thermiques et énergétiques.*

2. Attractivité :

Vie économique : Nouvelle entreprise l'Atelier d'Angel à Cré et un distributeur de plats à emporter du Garde-Manger à Bazouges.

Communication : Le bulletin sera distribué dans les boîtes aux lettres du 4 au 8 janvier 2021

Tourisme : plaquette en cours de réalisation sur les attraits touristiques de la commune

Culture : préparation de l'inauguration de la voie douce dès que possible.

3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire :

Distribution des chocolats du CCAS à tous les élèves

4. Patrimoine historique bâti : le 12 novembre

5. Assainissement : le 3 décembre

L'exploitation agricole sera déconnectée de la lagune de Cré première quinzaine de janvier

6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies

7. Finances-RH

8. Appels d'offres

9. CCAS : 15 décembre

Visites des aînés pour remettre une boîte de chocolats et réflexion sur l'organisation de rencontres conviviales pour les anciens.

- Groupe de travail la Herse :

- **Groupe « bibliothèque » : 9 octobre**

Fin de la séance à 23h00